

CHARTE D'ENGAGEMENT
UTILISATION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL – 2020
COMMUNE DE SAINGHIN EN MELANTOIS

Charte à remettre lors du dépôt de la demande.

Je soussigné(e),

Nom

Prénom.....

Certifie la sincérité des pièces justificatives :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Questionnaire

Je m'engage sur l'honneur à :

- Participer à l'une des séances d'information sur le compostage qui sera proposée à Sainghin durant l'année 2021 (formation et partage d'expérience)
- Utiliser le composteur conformément à sa destination première et à l'usage qui doit en être fait.
- Installer le dispositif suivant les indications contenues dans les notices d'utilisation (notice de montage et guide du compostage) qui lui sont remises gratuitement à la livraison.
- Conserver le composteur en bon état et ne pas le céder à un tiers à titre onéreux ou gratuit.
- Autoriser la commune de Sainghin en Mélantois à communiquer sur la distribution et l'utilisation des composteurs
- Restituer le composteur et l'ensemble du matériel fourni à la commune en cas de déménagement dans une autre commune ou en cas de non utilisation du matériel.
- En cas de vol du composteur, l'utilisateur est tenu de déposer plainte auprès des services de police compétents, de prévenir la commune et ne possède aucun droit quant à son remplacement.

Fait à le

Signature